

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les prévisions budgétaires de l'exercice 2026.

Rappel du cadre général

Pour mémoire, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- ▶ La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- ▶ La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Présentation générale du budget

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 025 584.00 €	4 613 000.96 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	1 564 149.55 €	597 885.00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 308 369.46 €	0.00 €
Total de la section d'investissement		4 898 103.01 €	5 210 885.96 €
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 162 609.50 €	4 423 622.00 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0.00 €	2 738 987.50 €
Total de la section de fonctionnement		7 162 609.50 €	7 162 609.50 €
Total du budget		12 060 712.51 €	12 373 495.46 €

Introduction

La situation économique s'est dégradée en France pour les Collectivités territoriales avec la baisse des dotations de l'État. Ce budget de transition allie rigueur et ambition : investissements soutenus, services renforcés avec des recrutements. Une vision pluriannuelle fixera la trajectoire du mandat, avec lisibilité et cohérence.

Principales orientations

- ▶ Maîtrise des équilibres financiers et fiscalité contenue malgré la baisse de la DGF, engagement tenu !
- ▶ Niveau d'investissement soutenu pour concrétiser les projets du mandat, engagement tenu !
- ▶ Renforcement des services publics avec des recrutements budgétés, engagement tenu !

I. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **7 162 609 €** en 2026. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

► **Charges à caractère général (Chapitre 011)** : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : contrats d'entretien, de maintenance, prestations de services, dépenses d'énergie et fluides, fournitures par les services techniques, fournitures administratives.

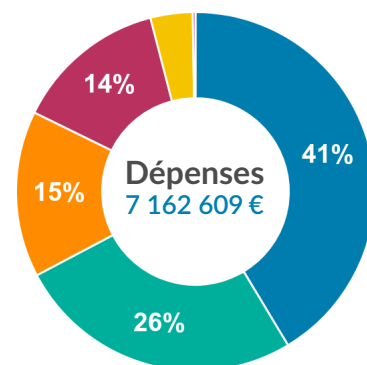
► **Charges de Personnel (012)** : Il s'agit de la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, des charges sociales et assurances associées.

► **Atténuation de produits (014)** : Correspond à des reversements ou des prélèvements obligatoires (pénalités éventuelles loi SRU, contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC)

► **Autres charges de gestion courantes (Chapitre 65)** : Ce poste regroupe les indemnités de élus ainsi que les subventions attribuées aux associations.

► **Charges financières (Chapitre 66)** : Il s'agit des intérêts liés aux emprunts contractés par la collectivité.

► **Dépenses d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement liées par exemple aux amortissements des immobilisations.



■ Virement à section d'invest :	2 963 459 €
■ Charges de personnel :	1 854 850 €
■ Autres dépenses :	1 073 043 €
■ Charges générales :	981 562 €
■ Charges gestion courante :	272 165 €
■ Intérêts d'emprunts :	17 530 €

Chap	Libellé	Budget 2025	RàR 2025	Budget 2026 (RàR + Prop)
011	Charges à caractère général	977 100.00 €	0.00 €	981 562.00 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	1 755 268.00 €	0.00 €	1 854 850.00 €
014	Atténuations de produits	830 862.00 €	0.00 €	853 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	261 960.00 €	0.00 €	272 165.00 €
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres dépenses de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0.00 €
66	Charges financières	18 864.00 €	0.00 €	17 530.00 €
67	Charges spécifiques	1 500.00 €	0.00 €	3 000.00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 848 554.00 €	0.00 €	3 985 107.00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 857 726.14 €	0.00 €	2 963 459.50 €
042	Opération ordre transfert entre sections	190 682.00 €	0.00 €	214 043.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 048 408.14 €	0.00 €	3 177 502.50 €
D 002	Déficit de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		7 896 962.14 €	0.00 €	7 162 609.50 €

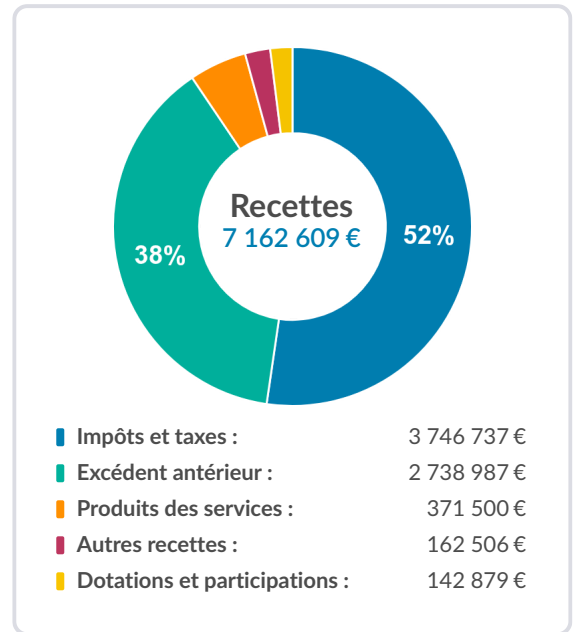
La progression des charges à caractère général devrait être contenue. Une augmentation de 100 000 € (+ 6%) des charges de personnel est prévue, liée à la progression de carrière des agents et aux recrutements nécessaires au maintien et au renforcement des services publics.

Prévisions Budgétaires

II. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **7 162 609 €** en 2026. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

- ▶ **Atténuation de charges (Chapitre 013)** : Concerne les remboursements de salaires de personnels en arrêt ou autres charges par divers organismes
- ▶ **Produits des Services (Chapitre 70)** : Regroupent les sommes encaissées au titre des prestations de services facturés par la collectivité aux usagers (redevance des cantines, concessions, ...)
- ▶ **Impôts et Taxes (Chapitre 73+731)** : Impôts locaux directement perçus par la commune (taxe foncière par exemple) et reversements opérés par l'intercommunalité dont elle fait partie.
- ▶ **Dotations et Participations (Chapitre 74)** : Il s'agit des dotations et compensations versées par l'Etat (DGF par exemple) et les participations éventuelles versées par d'autres organismes.
- ▶ **Autres Produits de Gestion Courantes (Chapitre 75)** : Concerne les recettes encaissées au titre de la mise à disposition des bâtiments ou du patrimoine de la commune.
- ▶ **Produits spécifiques (Chapitre 77)** : Concerne des écritures de régularisation ou de cessions.



Chap	Libellé	Budget 2025	RàR 2025	Budget 2026 (RàR + Prop)
013	Atténuation de charges	23 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
70	Produits services, domaine et ventes div	341 600.00 €	0.00 €	371 500.00 €
73	Impôts et taxes	44 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €
731	Fiscalité locale	3 641 880.00 €	0.00 €	3 696 737.00 €
74	Dotations et participations	136 106.00 €	0.00 €	142 879.00 €
75	Autres produits de gestion courante	171 024.00 €	0.00 €	105 000.00 €
	Autres recettes de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0.00 €
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77	Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 357 610.00 €	0.00 €	4 386 116.00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		37 506.00 €	0.00 €	37 506.00 €
R 002	Excédent de fonctionnement reporté	3 501 846.14 €	0.00 €	2 738 987.50 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		7 896 962.14 €	0.00 €	7 162 609.50 €

Les recettes de fonctionnement sont en baisse, en raison : de la non-reconduction du dégrèvement exceptionnel de taxe foncière, de la baisse des dotations de l'État et de la faible revalorisation des bases fiscales (+0,8 %) dû à une inflation modérée (+0,9 %) Les produits des services restent globalement stables. La baisse de la DGF, des droits de mutation et de la taxe sur l'électricité accentue cette diminution des recettes fiscales.

III. Dépenses de la Section d'Investissement

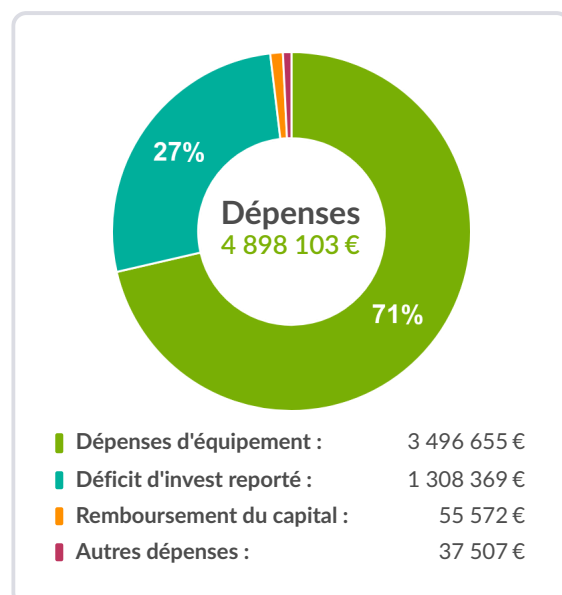
Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'établissent à **4 898 103 €** en 2026. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :

► **Les dépenses d'équipement** : Elles se répartissent au sein de la classe 2 en immobilisations incorporelles (20), corporelles (21), en cours (23) ou financières (26, 27). Il s'agit d'opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, d'achats de matériels durables ou plus rarement d'acquisition de titres de participation. Elles peuvent également concerner des subventions d'équipement versées à des tiers en participation au financement de leurs investissements.

► **Les dépenses financières** : Elles concernent principalement le remboursement du capital des emprunts (compte 16) : Lorsque la collectivité emprunte auprès d'une banque, elle doit ensuite rembourser chaque année une partie du capital et des intérêts. La part du capital remboursé constitue une dépense d'investissement; les intérêts étant comptabilisés dans la section de fonctionnement.

► **Les dépenses d'ordre** : Écritures sans décaissement liées aux transferts entre sections ou opérations patrimoniales.

► **Chapitre D001** : Déficit d'investissement reporté, lié au décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes d'investissement à venir (subventions, emprunts) ou à un puisement dans le fonds de roulement de la collectivité.



Chap	Libellé	Budget 2025	RàR 2025	Budget 2026 (RàR + Prop)
018	RSA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 700.00 €	0.00 €	110 000.00 €
204	Subventions d'équipement versées	37 506.00 €	0.00 €	37 506.00 €
21	Immobilisations corporelles	673 200.00 €	60 644.02 €	545 644.02 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 398 176.00 €	1 503 505.53 €	2 803 505.53 €
Total des opérations d'équipement		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'équipement		3 140 582.00 €	1 564 149.55 €	3 496 655.55 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg)	67 836.00 €	0.00 €	55 572.00 €
	Autres dépenses financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses financières		67 836.00 €	0.00 €	55 572.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		3 208 418.00 €	1 564 149.55 €	3 552 227.55 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	37 506.00 €	0.00 €	37 506.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		37 506.00 €	0.00 €	37 506.00 €
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	28 577.40 €	0.00 €	1 308 369.46 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		3 274 501.40 €	1 564 149.55 €	4 898 103.01 €

Malgré un contexte économique contraint, la commune s'appuie sur une gestion financière saine (plus de 500 000 € d'épargne nette par an), permettant la réalisation de plusieurs projets : Phase 2 des travaux du château, projet des Bugadières, installation de caméras de vidéoprotection, lancement des études des projets du mandat (sport, parc sous le château, cour des écoles, cantine, salle multi-activités...)

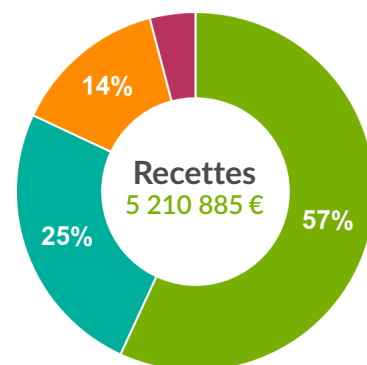
IV. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'établissent à **5 210 885 €** en 2026. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.

► **Les recettes d'équipement** : Elles concernent principalement les subventions d'investissement (13) reçues de la part de tiers publics tels que l'Etat, la Région, le Département ou tout autre collectivité ou organisme public, ainsi que les recettes d'emprunt (16); les collectivités pouvant avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, par nature durables (ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement).

► **Les recettes financières** : Elles concernent principalement les dotations (10) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (corrigé des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

► **Les recettes d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement de trésorerie liées aux opérations patrimoniales ou transferts entre sections dont le virement à la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).



■ Virement de section de fonct :	2 963 459 €
■ Excédents de fonct capitalisés :	1 308 369 €
■ Dotations et subventions :	725 014 €
■ Autres recettes :	214 043 €

Chap	Libellé	Budget 2025	RàR 2025	Budget 2026 (RàR + Prop)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	185 100.00 €	597 885.00 €	597 885.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres recettes d'équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'équipement		185 100.00 €	597 885.00 €	597 885.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	287 915.00 €	0.00 €	127 129.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes financières		320 492.40 €	0.00 €	1 435 498.46 €
Total des recettes réelles d'investissement		505 592.40 €	597 885.00 €	2 033 383.46 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 857 726.14 €	0.00 €	2 963 459.50 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	190 682.00 €	0.00 €	214 043.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 048 408.14 €	0.00 €	3 177 502.50 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Affectation au compte 1068	28 577.40 €	0.00 €	1 308 369.46 €
Total des recettes d'investissement cumulées		4 554 000.54 €	597 885.00 €	5 210 885.96 €

Dans un contexte économique général contraint, l'obtention de subventions des collectivités s'annonce plus difficile. Par ailleurs, la taxe d'aménagement issue des nouvelles constructions est attendue en nette baisse, en raison de la crise immobilière actuelle. Néanmoins, des subventions sont envisagées à l'horizon 2026, notamment pour le château et le projet des Bugadières. Toutefois, par prudence, elles ne sont pas inscrites au budget à ce stade.

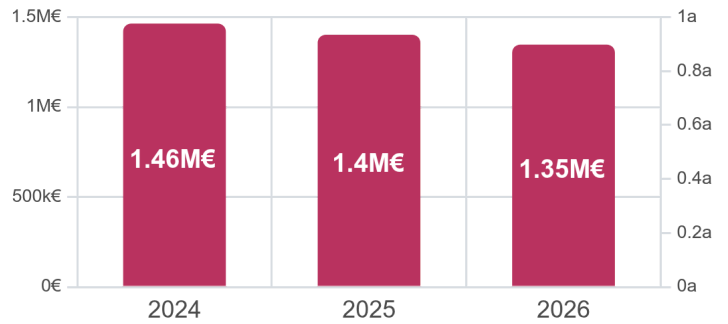
Données Financières

I. Endettement de la collectivité

L'encours total de la dette au 01/01/2026 s'établit à **1 346 585 €**. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

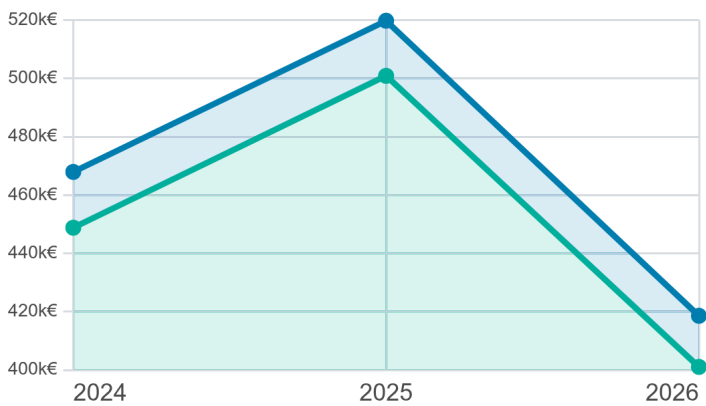
- ▶ Des intérêts positionnés en fonctionnement
- ▶ Une partie en capital positionnée en investissement

Pour 2026, l'annuité inscrite est de **73 102 €**.



Encours de la dette en 2026 : **1 346 585 €**

II. Épargnes Prévisionnelles



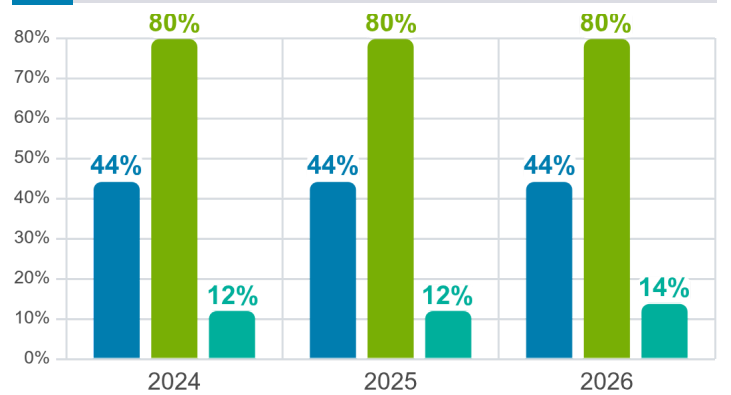
■ Épargne de Gestion en 2026 : **418 539 €**
■ Épargne Brute en 2026 : **401 009 €**

Épargne de Gestion = Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) - Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF, hors travaux en régie et hors charges d'intérêts)

Épargne Brute (EB) = RRF - DRF (hors travaux en régie)

Épargne Nette = EB - Remboursement de la dette en capital

III. Fiscalité



■ Taxe Foncier Bâti en 2026 : **44.12 %**
■ Taxe Foncier Non-Bâti en 2026 : **79.73 %**
■ Taxe Habitation Résid. Sec. en 2026 : **13.69 %**

A noter qu'en 2026 la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière et impactant plusieurs impôts locaux sera de 0.8%. Cette revalorisation est indépendante des taux d'imposition votés par les collectivités.

IV. Effectifs de la collectivité

Les effectifs de la collectivité pourvus en Équivalent Temps Plein Annuel au 01/01/2026 sont de **31.00 ETP**.

Synthèse du Budget 2026

Fonctionnement

7 162 609 €

Investissement

5 210 885 €

”

C'est le premier budget du mandat. Il s'agit donc d'un budget de transition, marqué à la fois par la finalisation des projets du mandat précédent et par l'affirmation des orientations du nouveau mandat. Il s'articule autour de plusieurs axes majeurs : Maîtrise budgétaire, amélioration du service rendu à la population et le lancement des études pour les nombreux projets structurants du mandat